

<https://pierre-alainmillet.fr/Tres-haut-debit-a-quand-le-service>



Très haut débit, à quand le service public ?

- Rencontres -

Date de mise en ligne : jeudi 15 mars 2018

Copyright © Blog Vénissien de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

La rencontre organisée par la ville de Vénissieux sur le très haut débit organisée ce 14 mars répondait visiblement à un très fort besoin des Vénissiens. Bayreme Braiki, adjoint à la ville numérique, l'avait annoncé après des questions répétées en assemblée générale des conseils de quartier et a pu l'organiser avec les intervenants nécessaires, un représentant de la métropole de Lyon, qui a la compétence très haut débit depuis 2010 et les deux principaux opérateurs qui réalisent le « fibrage » de la ville.

Chacun voit des travaux un peu partout mais personne ne comprend bien quand et comment la fibre devient disponible pour chacun. Résultat, une salle archi-comble, et beaucoup de gens debout malgré les chaises ajoutées au feu et à mesure. 200 personnes sans doute.

Les informations utiles présentées par la métropole et les opérateurs seront reprises sur le site de la ville, mais il me semble que chacun pourrait tirer des leçons de la complexité des réponses des opérateurs.

D'abord, que ça plaise ou non, la réalité est que nous ne sommes plus dans un service public et que la ville ne peut que « aider » au dialogue entre « clients » et « opérateurs » et ne peut rien pour imposer quelque décision que ce soit aux opérateurs. Les opérateurs décident d'investir ou pas, d'être présent ou pas dans telle ou telle rue, d'offrir tel ou tel service. Ils le font sur des critères commerciaux dont on a bien compris qu'ils étaient entièrement centralisés à Paris et qu'aucun décideur locaux même chez les opérateurs, ne pouvait influencer.

C'est ce qui explique les situations surprenantes.. Une dame interroge pourquoi la fibre est présente depuis deux ans dans son immeuble mais son fournisseur d'accès dit qu'il ne peut pas faire une offre fibre. La réponse est claire. Un opérateur a mis la fibre, il doit accepter que les autres viennent sur sa fibre, mais les autres le font s'ils en ont envie. Autrement dit, vous avez l'opérateur X et c'est l'opérateur Y qui met la fibre chez vous, peut-être que vous n'aurez jamais la fibre sans changer d'opérateur.

De ce point de vue, il y a deux situations différentes selon le quartier. Coté Moulin à Vent et Joliot-curie, vous êtes en « zone de haute densité » tous les opérateurs peuvent fibrer votre immeuble s'il fait plus de 12 logements donc vous pouvez demander à votre fournisseur d'accès d'installer sa fibre dans votre immeuble. Il peut le faire, mais c'est lui qui décide.

Pour les immeubles de moins de 12 logements et les maisons, et pour les autres quartiers, les opérateurs peuvent « mutualiser » leur fibre pour tenir compte d'une « densité » plus faible. Cela dit, chaque fournisseur d'accès vient ou pas apporter ses services sur cette infrastructure mutualisée, et pour cela, il doit installer ses équipements dans des armoires mutualisées installées dans la rue.. S'il ne le fait pas, il ne pourra pas vous proposer ses services.

Dans tout ça, les décisions de chaque opérateur et fournisseur d'accès sont des décisions privées, dont le critère principal est la rentabilité. combien de clients potentiels, quel chiffre d'affaire par rapport aux coûts des travaux.

La métropole a tenté d'obtenir des engagements des opérateurs et officiellement toute la métropole doit être fibrée d'ici 2020. Mais la traduction concrète pour chaque habitant et chaque fournisseurs d'accès reste bien incertaine.

Il faut se rappeler qu'il y a 40 ans, nous avons un grand service public national, avec un réseau de telecom parmi les meilleurs du monde, dont la numérisation était parmi les plus élevées, inventeur du minitel précurseur d'internet, et à

Très haut débit, à quand le service public ?

l'orée des années 80, on parlait déjà d'un plan fibre généralisé. La rupture de 1983 avec le début des privatisations, des dérèglementations européennes a bousculé ce service public qui a finalement disparu. Nous sommes désormais dans une situation radicalement différente où la puissance publique ne peut que influencer qu'en subventionnant les entreprises privées. Il y a 13 milliards d'argent public au niveau national dans le plan fibre actuel. Un comble ! Il ne fallait plus de service public, mais c'est quand même de l'argent public !

Du côté des consommateurs, ils nous disent que c'est moins cher et la bataille commerciale fait rage. Super, j'ai un mobile à 2€ par mois, encore mieux, j'ai déjà la Box et j'ai un mobile gratuit ! Les évolutions technologiques et notamment la fusion des réseaux téléphoniques et numériques permettent d'appeler à l'international pour le coût d'un abonnement internet.

Mais quand on regarde les statistiques, les Français dépensent en proportion beaucoup plus qu'il y a 30 ans pour des services numériques ! Bien sûr pour des services qui n'existaient pas avant, mais contrairement au discours marketing, on paie de plus en plus !

Résumons les différences entre la situation actuelle de concurrence d'opérateurs privés et un service public :

- on dépense plus dans un marketing très agressif sur les prix
- on a supprimé des dizaines de milliers d'emplois
- on n'a plus de proximité, plus d'agence au niveau communal, et le lien principal avec le « service client » est devenu un portail web déshumanisé. La quasi totalité des services téléphoniques, payants, sont externalisés dans des pays lointains avec des opérateurs sous-qualifiés et incapables le plus souvent de dire autre chose que ce qui est écrit dans leur procédure.
- on continue à dépenser de l'argent public car l'infrastructure en concurrence n'est pas suffisamment rentable pour les actionnaires.
- et si le directeur général de France Telecom il y a 40 ans était un haut fonctionnaire très bien payé, il restait un fonctionnaire, ne jouait pas à la bourse avec l'argent de son entreprise. Aujourd'hui, les principaux propriétaires des opérateurs privés sont dans tous dans le classement des grandes fortunes.

Alors, à quand le retour au service public ?